

## LE COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS DE NANCY

*Président :* Madame Danièle MAZZEGA  
Présidente du Tribunal administratif de Besançon

*Vice-président :* Monsieur Bernard PERRAUD  
Premier conseiller de Chambre régionale des comptes

### 1. Quel est son ressort territorial ?

Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Somme, Aisne, Oise, Doubs, Haute-Saône, Jura, Territoire de Belfort, Marne, Ardennes, Aube, Haute-Marne, Nord, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle.

### 2. Quelles sont ses coordonnées ?

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Érignac  
54038 NANCY Cedex

Tél. : 03.83.34.25.65. (**Mme Caroline PAGE, secrétariat**)  
Fax : 03.83.34.22.24.

Courriel : [caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr)